

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 23 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 31 octobre 2025 fixant le montant de l'indemnité versée aux assesseurs titulaires et suppléants du tribunal pour enfants

NOR : JUSB2536240A

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et la ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment son article R. 251-13, dans sa rédaction résultant de l'article 28 du décret n° 2025-1032 du 31 octobre 2025 tirant les conséquences de la réforme de la structure du corps judiciaire issue de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire, de la création d'un parquet anti-criminalité organisée et portant dispositions diverses ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2025 fixant le montant de l'indemnité versée aux assesseurs titulaires et suppléants du tribunal pour enfants,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 octobre 2025 susvisé, le nombre : « 653 » est remplacé par le nombre : « 841 ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 décembre 2025.

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de service,
adjoint au directeur des services judiciaires,
R. DE LESQUEN*

*La ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice
chargée de la 8^e sous-direction
de la direction du budget,*

C. ANSELIN